

I Eléments-clé de construction du projet de budgets supplémentaires 2019

Ce projet de budgets supplémentaires a pour principal objectif d'inscrire les résultats constatés au compte administratif, ainsi que d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne **pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire**. Par ailleurs, le projet de budgets supplémentaires permet de constater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2018 en dépenses et en recettes.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de budgets supplémentaires 2019 s'articule en conformité avec les principaux domaines d'intervention de l'Etablissement.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 828 785	532 545
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 545 280	689 998,90
Gestion des crues et des étiages, modernisation	697 500	41 500
Gestion administrative de la redevance	34 500	0
Exploitation des ouvrages	6 106 065	1 264 043,90



Les dépenses de ce budget supplémentaire sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2018.

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac, il s'agit de l'inscription : tout d'abord, des crédits d'investissement pour le remplacement des filtres du système de refroidissement des groupes (50 k€), les travaux sur la tour de prise (40 k€), ceux d'amélioration de la vanne du Chapeauroux (35 k€) et sur les gabions de la rive gauche (35 k€), la remise en état de la centrale (30 k€), la mise en conformité de la passe-à-poissons du Chapeauroux (30 k€), la fourniture de pièces détachées (30 k€) et la mise en place de panneaux d'information en application de la réglementation sur la navigation (7 k€) ; ensuite, des crédits de fonctionnement pour un complément de dépenses imprévues (40 k€) ; enfin, de l'abondement de la provision pour gros travaux (236 k€).

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest il s'agit de l'inscription : d'une part, des crédits d'investissement pour un complément sur les études de dangers (220 k€), l'étanchéité des vannes V2 et V4 (200 k€), l'acquisition d'un onduleur (35 k€), l'actualisation de l'étude onde de submersion (30 k€), la mise en place d'antibédiers pour les 2 portails (25 k€), la convention EDF/EP Loire (25 k€), l'acquisition d'éclairage à économie d'énergie (15 k€) et de débitmètres exhaures sur superviseur (15 k€) ; d'autre part, des crédits de fonctionnement pour des dépenses imprévues (100 k€), la convention de partenariat technique avec l'IRSTEA (15 k€), les coûts salariaux liés à la transformation d'un poste de technicien en poste d'ingénieur (5 k€) et à l'intervention d'un apprenti en fin d'année (5 k€).

Il est à noter par ailleurs l'écriture d'ordre relative à l'inscription des amortissements (367 k€).

Prévention et réduction du risque inondation

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
BUDGET PRINCIPAL	Appui collectivités SLGRI/PAPI	246 600	40 000
	Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	189 500	95 000
BUDGET ANNEXE	Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations	250 000	
Prévention et réduction du risque inondation		686 100	135 000

Appréhension du ruissellement pluvial urbain

Approche technique mutualisée sur le bassin de la Loire et ses affluents

Maxime LE SOMMER - Etablissement public Loire

Face à la nécessité de gérer les incidences de l'imperméabilisation des sols sur les conditions de ruissellement lors de précipitations importantes, certaines collectivités ont mené des démarches, selon différentes approches, afin de mieux comprendre le phénomène et de mettre en place des mesures de gestion adaptées.

Problématiques de recherches - méthodes - objectifs
A partir du recensement des typologies de ruissellements pouvant générer des inondations en zone urbanisée, et des études de référence ou approches innovantes d'intercommunalités en matière de collecte, gestion et régulation des débits de ruissellement, une analyse comparative des démarches existantes a été réalisée (approche méthodologique, technique, mode d'organisation).

Résultats
Le retour d'expériences de 15 collectivités du bassin a permis d'identifier des bonnes pratiques de gestion, ainsi que les potentialités comme les limites de leur mise en œuvre. La restitution des enseignements de ce travail est prévue sous la forme d'un guide pratique, illustré d'exemples rencontrés sur les collectivités du bassin. L'objectif est de mettre en évidence les principaux résultats de l'étude et définir les axes de progrès concrets afin d'ouvrir la voie à la mise en œuvre d'actions d'amélioration réalisées.

Applications
Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'appui « de bassin » de l'établissement, en focussant celui-ci sur une vingtaine de territoires à enjeux, pour l'élaboration de stratégies de gestion des risques d'inondation et leur mise en œuvre, via notamment le dispositif PAPI. Il pourra également contribuer au développement des réponses apportées à cette problématique dans le cadre du prochain PGRI Loire-Bretagne.

Pour en savoir plus : www.epsl-loire.fr/ruissellement-pluvial-urbain

2019 - Assises nationales des risques naturels

Pour ce qui est de l'appui collectivités SLGRI/PAPI, l'inscription de crédits vise à permettre la réalisation d'une mise en perspective opérationnelle de la question de la constructibilité en zone inondable (40 k€).

Pour ce qui est de l'appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues, l'inscription de crédits doit permettre le recours à un renfort temporaire sur la gestion patrimoniale des infrastructures de protection contre les inondations (40 k€), un accompagnement juridique des interventions de l'Etablissement en lien avec le PAIC (30 k€) et la poursuite du partenariat technique avec le CEREMA (25 k€).

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
SAGE Allier aval	727 513	238 940
SAGE Cher amont	295 782	600
SAGE Cher aval	275 930	759
SAGE Haut Allier	170 803	4 100
SAGE Loir	71 543	4 850
SAGE Loire amont	88 070	2 600
SAGE Loiret	101 170	5 600
SAGE Loire en Rhône-Alpes	31 485	600
SAGE Sioule	126 223	5 300
SAGE Yèvre Auron	85 423	2 100
Contrat territorial Val d'Allier	56 059	7 550
Continuité et restauration des milieux naturels	130 664	
Moyens mutualisés	26 000	20 000
Aménagement et gestion des eaux	2 186 665	292 999

2, Quai du Fort Allouaine
CS 55088 - 45037 CHATEAUX-CEDEX
Tél. 02 46 47 03 28
Fax 09 70 45 01 06
direction@epsl-loire.fr
Contact presse : cybelle.audouin@epsl-loire.fr
Contact technique : laurent.bongard@epsl-loire.fr
www.epsl-loire.fr

COMMUNIQUÉ de PRESSE

Conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'Etablissement

Le 30 octobre 2018 s'est tenue la 8^{ème} conférence des Présidents des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des 30 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) portés par l'Etablissement public Loire. Elle est également présidée par Thierry BURLEOT, Président du Comité de bassin ainsi que le Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le premier temps fort de ce rendez-vous annuel a été consacré à la mise en œuvre de projets d'actions menés en mutualisation et en synergie entre les procédures SAGE, également avec les contrats territoriaux dans les mêmes périmètres d'intervention. Ces présentations, faites successivement par chacun des Présidents de CLE, auront permis, d'une part, de mesurer l'intérêt d'agir à des échelles hydrographiques adaptées, d'autre part, de vérifier à nouveau que la problématique de l'aménagement climatique était transversale à tous les sujets abordés et qu'elle était devenue un facteur à considérer systématiquement dans toutes ces réflexions et actions.

Le second point principal de l'ordre du jour aura été consacré aux modalités actuelles et perspectives de financement de ces procédures à court et moyen termes, sur la base des éléments francs présentés, dont certains en comparaison avec les autres SAGE du district Loire-Bretagne, honorables des Présidents de CLE entendement pour souligner la qualité du travail accompli à un coût totalement maîtrisé, notamment grâce aux économies d'échelle et de moyens réalisées. Concernant le financement futur de ces démarches, un consensus était également trouvé pour rappeler toute l'importance de mobiliser des solutions pérennes, comme celle grâce à la loi pour les EPIS intitulée « maitrise de la ressource pour pérenniser ».

Enfin, cette séance s'est terminée avec les propos conclusifs du Président du Comité de bassin qui a exprimé un souhait de voir le rôle des CLE et de leurs Présidents renforcé et a manifesté également son intérêt pour les actions mutualisées ainsi que l'organisation mise en place au sein du réseau des animateurs des SAGE portés par l'EP Loire.

de les procédures à court et moyen termes, sur la base des éléments francs présentés, dont certains en comparaison avec les autres SAGE du district Loire-Bretagne, honorables des Présidents de CLE entendement pour souligner la qualité du travail accompli à un coût totalement maîtrisé, notamment grâce aux économies d'échelle et de moyens réalisées. Concernant le financement futur de ces démarches, un consensus était également trouvé pour rappeler toute l'importance de mobiliser des solutions pérennes, comme celle grâce à la loi pour les EPIS intitulée « maitrise de la ressource pour pérenniser ».

Enfin, cette séance s'est terminée avec les propos conclusifs du Président du Comité de bassin qui a exprimé un souhait de voir le rôle des CLE et de leurs Présidents renforcé et a manifesté également son intérêt pour les actions mutualisées ainsi que l'organisation mise en place au sein du réseau des animateurs des SAGE portés par l'EP Loire.

Ce site internet a pour objectif de rassembler les données de communication des SAGE, qu'il s'agit d'un ensemble de renforcement des synergies possibles entre territoires.

Ce site internet a pour objectif de rassembler les données de communication des SAGE, qu'il s'agit d'un ensemble de renforcement des synergies possibles entre territoires.

L'ensemble des produits, consultables en téléchargement gratuit, offrent la possibilité d'une recherche par territoire, par thématique ou bien encore par type de document.

<http://bibliocom.epsl-loire.fr>



Orléans, 6 novembre 2018

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Pôle recherche/développement/innovation	179 600	
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	150 000	25 000
Soutien de projets recherche/développement/innovation	0	65 000
Soutien de projets Patrimoine	0	50 000
Agenda 2050		30 000
Restauration des poissons migrateurs	554 500	
Recherche/Développement/Innovation (+ Valorisation du patrimoine)	884 100	170 000



Il s'agit pour l'essentiel de l'inscription des crédits déjà identifiés lors du vote du budget primitif, avec comme évolution simplement une réduction à 50 k€ du soutien de projets Patrimoine et l'abondement correspondant à hauteur de 25 k€ du volet synergie chercheurs-gestionnaire et réseaux experts, ainsi que la consolidation de la proposition d'Agenda de l'Etablissement (30 k€).

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Fonctionnement administratif général	840 030	108 127,70 *
Locaux	48 682	2 000
Communication	129 633	10 000
Fonctionnement administratif	1 018 345	120 127,70



(* En parallèle il est à noter l'inscription de 1 070 k€ d'écriture d'ordre relative à l'inscription des amortissements

Au-delà de l'inscription de crédits nécessaires au remplacement de deux véhicules de plus de 15 ans (40 k€), il s'agit de permettre la prise en charge d'éventuelles indemnités chômage (30 k€), l'abondement des moyens généraux de l'Etablissement (27 k€), ainsi que l'acquisition de matériels informatique/téléphonie (7 k€) et le développement du logiciel gérant la base de données de l'Etablissement (5 k€).

S'agissant du volet communication, l'inscription de crédits vise à permettre la réalisation de deux livrets de vulgarisation (10 k€), contribuant à une meilleure diffusion des résultats d'interventions de l'Etablissement.

Patrimoine foncier de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire
Site du Veudre	67 000	32 755
Site de Serre de la Fare	6 000	8 500
Site de Chambonchard	0	100
Patrimoine foncier de l'établissement	73 000	41 355

L'inscription des crédits vise simplement à faire face aux charges obligatoires liées aux taxes foncières (29 k€), aux versements de dégrèvement sur les baux fonciers (10 k€), ainsi qu'à des frais d'entretiens (3 k€).

NB : Par ailleurs, en recettes, considérant l'évolution cette année des conditions d'attribution du FEDER et des crédits de l'Agence de l'Eau, il a été procédé à titre prudentiel à des réductions de montants de cofinancements attendus, ainsi qu'à l'affectation correspondante de résultat sur les postes concernés.

Budgets supplémentaires 2019

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	52 000,00	429 360,00	997 746,77 (2)	640 766,00
Total de la section de fonctionnement	707 501,70	640 766,00	1 314 686,98 (3)	429 360,00
<i>Pour rappel : Restes à réaliser 2018</i>	3 632 780,37		3 165 031,16	
Total du budget principal	4 392 282,07	1 070 126,00 (1)	5 477 464,91	1 070 126,00 (1)
	5 462 408,07		6 547 590,91	

(1) Ecritures d'amortissements

(2) Résultat antérieur d'investissement

(3) dont Résultat antérieur de fonctionnement de 1.045.307,70 €

Ce budget est présenté en suréquilibre, conformément à l'instruction comptable M71 et à l'article L1612-5 du CGCT, du fait de la reprise du résultat antérieur d'investissement et l'inscription des écritures d'amortissement.

Budget annexe 1 : Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	863 500,00		775 911,56 (2)	863 500,00
Total de la section de fonctionnement	400 543,90	863 500,00	1 366 317,70 (3)	
<i>Pour rappel : Restes à réaliser 2018</i>	878 185,36			
Total du budget annexe	2 142 229,26	863 500,00 (1)	2 142 229,26	863 500,00 (1)
	3 005 729,26		3 005 729,26	

(1) Dont 366.704 € d'amortissements et 496.796 € de prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de permettre l'équilibre budgétaire

(2) Dont 278 081,95 € de résultat antérieur d'investissement et 497.829,61 € d'affectation de résultat

(3) Résultat antérieur de fonctionnement

Budget annexe 2 : Infrastructures de protection contre les inondations

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total du budget annexe	0		0	

L'application des dispositions contenues dans le projet de budgets supplémentaires principal et annexe pour 2019 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- **Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2019 – Budget principal**
- **Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2019 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »**
- **Constitution d'une provision semi-budgétaire – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »**